



# INFOMAIRES

ASSOCIATION DES MAIRES DU FINISTÈRE ■ 1, rue Parmentier - 29200 BREST - Tél. 02 98 33 88 70 - Fax 02 98 33 88 71  
Mel : amf29@wanadoo.fr - Site : www.amf29.asso.fr - En cas d'urgence : 06 30 36 44 49

## Rétrospective

L'Agenda de l'association depuis le 25 avril 2014 :

### Avril

**Le 30**, participation de la directrice à la réunion de réseau AMF Bretagne, Rennes

### Mai

**Le 7**, présence du Président JONCOUR au Comité directeur de l'AMF - Paris

**Le 12**, réunion de l'exécutif restreint de l'AMF 29 à Plougastel-Daoulas (désignation aux commissions)

**Le 15**, dépôt de la liste, présentée par l'AMF 29, des représentants des communes et EPCI au Conseil d'administration du SDIS 29

**Le 22**, réunion entre la directrice AMF 29 et le directeur du CAUE Finistère - Brest

**Le 22**, participation de Mme GODEBERT, Trésorière AMF 29, au Comité de suivi du schéma départemental en faveur des personnes handicapées - Quimper

**Le 23**, rencontre entre la directrice AMF 29 et le directeur de cabinet du Président MAILLE, dans le cadre du CCF 2014.

**Le 27**, réunion de la directrice avec Mikaëlle ROUDAUT-CADIOU (UBO) sur le portage du service formation des élus locaux - Brest

**Le 28**, réunion de l'exécutif restreint de l'AMF 29 à Châteaulin (désignation aux commissions)

**Le 28**, dépôt en préfecture, des listes d'entente présentées par l'AMF 29 dans le cadre du renouvellement du Conseil d'administration du CDG 29 - Quimper

### Juin

**Le 3**, mise en ligne du nouveau site internet de l'AMF 29 [www.amf29.asso.fr](http://www.amf29.asso.fr) (plus moderne, dynamique et ergonomique...)

**Le 4**, dixième réunion d'organisation du Carrefour des Communes du Finistère entre l'Agence Bergame et l'AMF 29 - Brest

**Le 6**, rencontre d'Isabelle LANNUZEL et du maire de Combrit, puis réunion de la directrice avec le responsable du bureau presse de la préfecture, dans le cadre du partenariat CCF 2014

**Le 6**, présence du Président JONCOUR, accompagné de plusieurs administrateurs AMF 29 et de la directrice, à l'inauguration de l'extension du siège du CDG 29 - Quimper

**Le 10**, participation de Mme GODEBERT, représentante AMF 29, à la réunion « En direct avec les maires » organisée par GrDF au Relecq-Kerhuon

**Le 10**, participation d'Isabelle LANNUZEL à la réunion trimestrielle des directeurs d'AD à l'AMF Paris

**Le 11**, rencontre entre la directrice AMF 29 et le directeur de cabinet de M. François CUILLANDRE, dans le cadre du CCF 2014

**Le 11**, participation de M. MIOSSEC, Administrateur AMF 29, au comité restreint de la Charte Agriculture et Urbanisme - Quimper

**Le 12**, Participation de M. JOLIVET, Administrateur AMF 29 à la réunion du Service Public de l'Emploi Départemental - Quimper

## Le mot du Président

### Un 6<sup>e</sup> Carrefour des Communes sous le signe du changement

Comment arrêter le programme des conférences du 6<sup>e</sup> Carrefour dans un contexte aussi mouvant que celui vécu ces dernières semaines par les collectivités territoriales ?

La réponse à cette question ne coule pas de source : ce grand rassemblement tenu depuis 10 ans au Quartz-Brest, ne s'est sans doute jamais inscrit dans un tel foisonnement d'actualités.

Si l'été se profile studieux à l'AMF 29 pour finaliser les conférences et ateliers, le reste de l'organisation du Carrefour 2014 s'annonce à ce stade sans nuage (partenariats, mise en valeur des espaces et animations, organisation des Trophées, cérémonie de passation de pouvoirs...).

### Changement radical de paysage pour les collectivités locales

De quels sujets serez-vous invités à débattre les 2 et 3 octobre prochains ? Bien sûr, des grandes questions posées en début de mandature : comment établir les bases d'un équilibre solide entre maire, élus, directeur général et personnel territorial, comment mettre les équipes en place dans cette période où prévalent mutualisation des services et recherche de nouveaux modèles.

Seront aussi abordés les débats cruciaux pour les acteurs publics : comment les communes et les communautés fonctionneront avec une baisse de dotation historiquement sans précédent ? Quelle lisibilité ont-elles aujourd'hui pour continuer à investir et soutenir par ricochet l'économie de leurs territoires ? Et les interrogations ne se limitent pas au volet budgétaire, celles portant sur l'organisation territoriale s'annoncent tout aussi brûlantes. Avec à la clé, l'éventualité de nouveaux transferts de compétence.

On dit souvent qu'un élu se doit d'être « visionnaire »... Mais comment l'être aujourd'hui ? Il ne s'agit pas ici de porter un jugement sur des décisions d'Etat difficiles que chacun sait incontournables au regard des déficits

à combler : l'effort devra être collectif. Il nous faut bien reconnaître que suivre l'actualité des collectivités territoriales ces dernières semaines demande aux élus une concentration hors pair. « Réforme territoriale : quoi de neuf depuis... hier ? » titrait en résumé une des dernières newsletters de Localtis.info.

Sur toutes ces questions fondamentales, le Carrefour d'octobre sera l'occasion de faire le point sur la feuille de retour à venir (non connue au jour de cette impression).

### Changement d'exécutif pour l'AMF 29

Le vendredi 3 octobre prochain s'annonce une date d'importance pour notre réseau pluraliste finistérien : le nouveau Conseil d'administration de l'AMF 29 se réunira, sur convocation du président sortant, pour élire son nouveau président et définir les vice-présidences.

Vous êtes toutes et tous cordialement invités à venir suivre en direct cette annonce en fin d'après-midi, ainsi qu'à participer à la cérémonie de passation de pouvoirs qui s'ensuivra en grand auditorium du Quartz. Toutes les précisions nécessaires sur ce passage de témoin, comme sur le programme global du Carrefour, vous seront apportées avant l'été : sortie d'une Newsletter le 17 juin, conférence de presse le 26 juin, mise en ligne d'un dossier complet sur le site [www.amf29.asso.fr](http://www.amf29.asso.fr)

Dernier détail pratique mais d'importance pour les agendas chargés : cette cérémonie officielle sera calée sur une grande demi-heure, ponctuations musicale et cinématographique comprises.

Un point d'orgue qui viendra clôturer le 6<sup>e</sup> Carrefour, placé, comme les éditions précédentes, sous le signe du pluralisme, de l'échange constructif, et de la cordialité !

Bien sincèrement,  
Jean-René Joncour, mandature 2008-2014



## Clin d'œil

### Rencontre avec un «nouveau» maire finistérien déjà bien expérimenté après six mandats à son actif dont trois de maire !



44 % des maires viennent d'être renouvelés, soit 135 «nouveaux maires», parmi lesquels figure celui de Combrit qui mériterait bien un classement unique à lui tout seul :

Élu pour la première fois en mars dernier «1<sup>er</sup> magistrat en Finistère», Jacques BEAUFILS affiche en effet une

solide expérience municipale entamée en 1971, date de sa première élection.

Ce parcours atypique ne pouvait être éclairci qu'après une rencontre en mairie Combritoise avec l'intéressé... chose faite et confirmation sur place de ce 7<sup>e</sup> mandat tout juste entamé dans le sud du pays bigouden, après un mandat d'adjoint à Combrit (2008-2014), mais surtout après cinq mandats, dont trois de maire, à Rimogne (1 430 habitants), ancien grand bassin ardoisier situé dans les Ardennes.

La première interrogation est vite balayée : non, être maire sur des territoires si différents ne change rien à l'exercice du mandat. Hormis bien sûr ici une jolie façade maritime et donc un périmètre communal soumis intégralement à la loi littoral, ce qui complique bien l'exercice du mandat. Sans compter peut-être aussi que lorsque Jacques BEAUFILS a quitté Rimogne, aucun EPCI n'était alors mis en place sur ce bassin de vie ardennais.

Seconde curiosité suscitée par ce parcours original : mais comment en arriver là ?

Cette jolie traversée de la vie publique, tant géographique que dans sa longévité, n'a absolument pas été préméditée : un retour en terre natale ou presque (Ile Tudy) pour une retraite, qui par un concours de circonstances et d'amicales sollicitations vous ramène à la case départ... la Mairie !

Tout cela est expliqué avec sourire mais conviction quand l'édile aborde les réalisations et projets de son équipe municipale en Finistère : salle de sports flambant neuve, projets de restaurant municipal, de nouvelle école ou encore réhabilitation de la capitainerie.

Des investissements programmés et «du pain sur la planche» qui ne déstabilisent pas Monsieur le maire, bien au contraire, et cela peut-être en raison de sa casquette récente d'ancien adjoint aux finances, très heureux de ne pas avoir augmenté sur les cinq dernières années les taux d'imposition des contributions de ses administrés.

Cette expérience «Rimogne - Combrit», avec la même écharpe bleu, blanc, rouge et l'envie similaire d'aller de l'avant au service de la collectivité méritait bien de figurer au premier clin-d'œil de la mandature !

## Les infos en bref

### Le nouveau site de l'AMF 29 mis en ligne

Depuis le 3 juin dernier, vous avez pu découvrir le site totalement rénové de l'association :

Même adresse ([www.amf29.asso.fr](http://www.amf29.asso.fr)) et reprise des services qui ont fait leur preuve, tout en offrant une meilleure visibilité et ergonomie : annuaires, service marchés publics, service formation... etc, ainsi qu'une rubrique entièrement dédiée au Carrefour des Communes 2014 (*dossier exposant, dossier Trophées, dossier presse, liste des partenaires et 85 exposants, info pratiques et pré-programme...*)

La version précédente, datant de dix ans, nécessitait une remise à plat et une sécurité aujourd'hui renforcée : chose faite pour les 15 000 utilisateurs se connectant chaque mois sur cette adresse !

Contact : [c.blouet-amf29@wanadoo.fr](mailto:c.blouet-amf29@wanadoo.fr) (remarques et/ou suggestions bienvenues)



### Du côté des grands partenaires : le CDG 29 inaugure ses nouveaux murs



Vendredi 6 juin 2014, le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale a convié l'AMF 29 à participer à l'inauguration de ses nouveaux locaux quimérois, agrandis et modernisés.

L'occasion pour Monsieur René FILY, Président (mandature 2008-2014), de rappeler les missions et l'importance de l'établissement public local à caractère administratif qu'il a eu l'honneur de présider pendant 19 années : le CDG 29, appui et conseil en ressources humaines des collectivités du Finistère, accompagne quotidiennement les élus dans leur rôle d'employeur, du pré-recrutement à la cessation d'activité.

Responsabilités,  
Personnel,  
Patrimoine...

**Groupama Loire Bretagne vous assure toutes les réponses.**

[www.groupama.fr](http://www.groupama.fr)



Toujours là pour moi.



# La Préfecture et les services de l'État vous informent

## Le calendrier des élections sénatoriales 2014

Election MG 3160CC-BY-SA-2.0 - Photo Rama



Le renouvellement des sénateurs dans les départements de la série 2 (dont fait partie le Finistère) interviendra le dimanche 28 septembre 2014. Pour ces départements de la «série 2», ce sera le premier scrutin sénatorial

mettant en application tous les effets de la réforme constitutionnelle du 30 juillet 2003, qui a institué pour les sénateurs un mandat de 6 ans et un renouvellement du Sénat par moitié tous les 3 ans.

La liste des électeurs sénatoriaux, couramment les «grands électeurs» comprend dans le Finistère : 8 députés, 4 sénateurs, 24 conseillers régionaux élus dans le département, 54 conseillers généraux, et les délégués des conseils municipaux (plus de 2 000 délégués).

Les dates importantes à retenir pour ce scrutin :

● **Jeudi 12 juin 2014** : Date limite de notification aux maires de l'arrêté préfectoral indiquant, pour chaque commune, le mode

de scrutin applicable ainsi que le nombre de délégués et de suppléants à désigner ou à élire

● **Vendredi 20 juin 2014** : Réunion de tous les conseils municipaux en vue de l'élection des délégués et des suppléants des communes

● **Mardi 24 juin 2014** : Date limite de réception en préfecture des procès-verbaux des opérations électorales de l'élection des délégués et des suppléants des communes

● **Vendredi 27 juin 2014** : Date limite de publication par le préfet du tableau des électeurs sénatoriaux

● **Lundi 30 juin 2014 à 24 h** : Date limite de dépôt des recours devant le tribunal administratif de Rennes contre l'élection des délégués et suppléants et des recours des membres du collège électoral sénatorial contre le tableau des électeurs sénatoriaux

● **Du lundi 8 septembre au vendredi 12 septembre 2014 à 18 h** : Dépôt des candidatures à la préfecture

● **Dimanche 28 septembre 2014** : Jour du scrutin dans les locaux du Pôle universitaire Pierre Jakez-Hélias de Quimper

## En direct avec le Conseil Général

### Pierre Maille rencontre les 26 Présidents des EPCI du Finistère

Lundi 19 mai 2014, les 26 Présidents des EPCI du Finistère ont répondu à l'invitation de Pierre Maille pour échanger sur les évolutions du dispositif des Contrats de territoire du Conseil général qui portent principalement sur :

- un calendrier calé sur les mandats locaux
- la territorialisation des politiques
- l'intégration des politiques de solidarité
- une articulation avec la Région Bretagne

Cette rencontre a permis de présenter la méthodologie basée sur des diagnostics et une observation partagée à l'échelle des territoires, la définition des enjeux liés aux spécificités des EPCI et la formalisation d'un plan d'actions.



#### Dispositif d'accompagnement à l'élaboration d'Agendas 21

Depuis 2008 et son premier Agenda 21, le Conseil général du Finistère s'est inscrit dans une démarche de développement durable qui a permis de faire évoluer ses politiques et interventions en se basant sur une approche globale des enjeux économiques, une meilleure prise en compte des impacts sociaux, environnementaux et un mode de gouvernance qui associe les partenaires et acteurs du territoire.

Aujourd'hui, le projet stratégique de la collectivité a été bâti sur ces principes de développement durable avec une organisation administrative et financière adaptée.

Toutefois, pour engager des changements significatifs à l'échelle du département, la mobilisation des autres collectivités ou institutions partenaires, entreprises, associations,...est indispensable.

S'agissant des collectivités locales, le Conseil général du Finistère accompagne celles-ci depuis 2008 dans l'élaboration de leur premier Agenda 21 et à ce jour 70 % des Finistériens vivent sur un territoire communal ou intercommunal engagé dans cette démarche.

Pour accompagner cette dynamique, le Conseil général du Finistère a décidé de poursuivre en 2014 le soutien apporté aux collectivités souhaitant s'engager dans l'élaboration de leur premier Agenda 21 par le biais d'une assistance technique et un soutien financier :

● **Assistance technique** par un agent du Conseil général qui peut être mobilisé pour :

- des séances de travail avec des élus ou des techniciens en phase pré-opérationnelle,
- une aide pour structurer la démarche,

● **Un soutien financier à l'ingénierie** affecté spécifiquement à l'élaboration d'un premier Agenda 21. Ce soutien sera intégré aux Contrats de territoires qui seront révisés début 2015.

- financement de 20% de ces dépenses, plafonné à 15 000 € par an, pour les communes pendant 3 ans maximum.
- le taux est porté à 30% pour les EPCI.

**Contact** : Conseil général du Finistère  
Mission d'appui à la mise en œuvre du projet stratégique (MAMOPS)

[bruno.lemen@cg29.fr](mailto:bruno.lemen@cg29.fr) - Tél : 02 98 76 62 93



ÉLECTRICITÉ RÉSEAU DISTRIBUTION FRANCE

Et l'électricité vient à vous

### Vers une réforme en profondeur des polices municipales

Par Jean-Jacques Urvoas, député (PS) du Finistère, président de la commission des Lois de l'Assemblée nationale.



La montée en puissance, depuis une trentaine d'années, des polices municipales dans notre pays constitue un fait incontournable. Rares sont aujourd'hui les grandes agglomérations qui n'ont pas institué un tel service – à l'exception notoire des villes de Brest, de Quimper et du Mans qui, jusqu'à présent, sont restées fidèles à une approche strictement régalienne des enjeux de

sécurité. En 2012, 4 349 communes possédaient une police municipale, contre seulement 1 748 en 1984. Dans le même temps, le nombre d'agents est passé de 5 641 à 19 479. La multiplication des structures et l'explosion des effectifs se sont en outre accompagnées d'un élargissement très conséquent des pouvoirs judiciaires susceptibles d'être exercés par ces forces de sécurité locales.

En dépit de leur développement rapide, celles-ci, du fait de leur radicale hétérogénéité, demeurent néanmoins délicates à appréhender. Juridiquement, il n'y a pas une police municipale, mais des polices municipales. Leur doctrine d'emploi, plus ou moins axée sur la répression ou la prévention, dépend au final des choix du maire qui les emploie, voire, tout simplement, des singularités du territoire qu'il leur revient de sécuriser. Quoi de commun, en l'occurrence, entre le policier municipal de Bénodet, notamment chargé de gérer le marché hebdomadaire du lundi matin, et ses 45 collègues d'Evry, dans l'Essonne, circulant depuis peu à bord de voitures «high-tech» dont le seul gyrophare n'intègre pas moins de huit caméras ?...

Une mission d'information sénatoriale a été instituée voici deux ans dans le but de mieux cerner cette réalité volontiers protéiforme. Ses deux rapporteurs, les sénateurs René Vandierendonck (PS, Nord) et François Pillet (UMP, Cher), ont conclu leurs travaux en formulant 25 propositions destinées à promouvoir un mode d'action plus efficient des services de police municipale. Ces préconisations ont constitué la matrice d'une proposition de loi, déposée le 26 avril 2013, «visant à créer des polices territoriales et portant diverses dispositions relatives à leur organisation et leur fonctionnement». Encore ministre de l'Intérieur, Manuel Valls, le 13 février

dernier, exprima le souhait que ce texte, jugé «*tout à fait remarquable*», fasse l'objet d'un examen devant le Parlement durant le second trimestre 2014. De fait, il a été discuté au Sénat le 16 juin.

Son ambition est vaste et devrait conduire, une fois la loi promulguée, à une modification en profondeur des modalités d'organisation et d'intervention de ces forces de sécurité locales. Il s'agit d'abord de procéder à la fusion des cadres d'emploi des quelque 20 000 policiers municipaux et 1 500 gardes champêtres – tâche complexe qui impliquera une harmonisation des systèmes de formation. L'objectif, ensuite, est d'encourager la mutualisation des missions de police à l'échelle intercommunale. Il convient, à cette fin, d'améliorer les dispositifs existants, notoirement sous-exploités. De nouveaux outils de mutualisation de certaines polices spéciales seront en outre mis en œuvre, en lien avec des compétences transférées aux EPCI. Il est encore prévu la progressive généralisation des conventions de coordination à l'ensemble des communes recourant à une force de sécurité locale. A noter que ces conventions devront désormais être signées par le procureur de la République, ce qui revient à prendre acte de l'extension des pouvoirs judiciaires des polices municipales. Enfin il leur incombera de préciser les modalités d'accès de ces mêmes polices municipales aux traitements de données personnelles établis pour le compte de l'Etat (fichiers des immatriculations, des véhicules volés...).

Certaines questions relatives à cette proposition de loi, néanmoins, restent à ce stade en suspens : faut-il adopter la nouvelle désignation de «police territoriale», sachant que celle-ci suscite d'importantes réserves, tant de la part des syndicats que de l'Association des maires de France (AMF) ? Faut-il réviser la loi sur la sécurité quotidienne du 15 novembre 2001 de manière à permettre l'émergence de véritables polices intercommunales ? Jusqu'à quel point faut-il ouvrir à des services de sécurité municipaux l'accès aux grands fichiers «régaliens» ? Quelle que soit la réponse à ces interrogations, le Premier ministre Manuel Valls a fait part de sa volonté de mettre en œuvre cette réforme dans les meilleurs délais. Il s'est ainsi engagé à ce que les textes d'application suivent de près la phase législative, de telle sorte que l'ensemble des dispositions de la proposition de loi issue des travaux du Parlement puissent entrer en vigueur au plus tard au premier semestre 2015.